MAIRIE DE SAUZELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Sauzelles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marinette BRUNET, le maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Présents : BRUNET Marinette, CHAUVELOT Michel, GESNIN Brigitte, HILAIRE Nelly, MEUNIER David, PELLERIN Patrick, ROUSSEL Liliane, ROY Christophe, VARVOU Alexandre

Absents excusés : CONFOLANT Nathalie, LEPAIR Laura

Ordre du jour :
- Approbation du Procès-Verbal de la séance n°6 du 7 juillet 2026
- Avis projet éolien du Pays blancois sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers
- Avis projet parc solaire des coutures à Mérigny
- FAR 2027 - Travaux voirie
- Association « TAI-CHI » et « QI GONG »
- Aides financières inscriptions sport et culturelles - Enfants de 3 à 12 ans inclus
- Partenariat entre la commune et le comité des fêtes de Sauzelles
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Brigitte GESNIN

2.7.2026 AVIS PROJET EOLIEN DU PAYS BLANCOIS SUR LES COMMUNES DE MERIGNY, SAINT-AIGNY ET CONCREMIERS

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation du public sur le projet d'implantation de 5 éoliennes de 200 m de haut et de 2 postes de livraison électrique sur le territoire des communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers porté par la société Pays Blancois parc éolien a débuté le mardi 1er septembre 2026 et se déroulera jusqu'au le lundi 30 novembre 2026 inclus.

Elle précise que par courrier en date du 21 juillet 2026, la préfecture de l'Indre sollicite l'avis la commune de Sauzelles sur ce projet.

Le Conseil municipal de Sauzelles, après en avoir délibéré,

- **Considérant** le jugement rendu en la faveur de la commune le 29 octobre 2020 par le tribunal administratif contre le projet d'implantation d'un parc éolien sur Sauzelles porté par l'entreprise MSE La Haute Borne, gérée par Engie Green France, filiale d'Engie ;

- **Considérant** la proscription de l'éolien sur le territoire de la commune de Sauzelles actée dans le Plan Local d'urbanisme Intercommunal approuvé le 16 septembre 2021 ;

- **Vu** la délibération du 20 octobre 2014 et la délibération n°4.6.2020 contre le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Pouligny-Saint-Pierre impactant le Nord-Est de Sauzelles ;

- **Vu** la délibération n°1.5.2022 du 30 juin 2022 contre le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers impactant le Sud de Sauzelles (Tilloux) ;

- **Vu** la délibération n°1.6.2024 du 3 décembre 2024 relative aux choix des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Sauzelles dans laquelle le Conseil municipal rappelle que l'implantation d'éoliennes n'est pas autorisée ;

- **Vu** le refus préfectoral opposé du 30 mai 2024 rejetant la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, sollicitée par la SAS PAYS BLANCOIS PARC EOLIEN sur les communes de Saint-Aigny, Concremiers et Mérigny ;

- **Considérant** que le coût de démantèlement n'est pas garanti par le porteur du projet au bout de la durée de vie des éoliennes estimée à 20 ans ;

- **Considérant** la richesse de notre patrimoine bâti, paysagère, de la faune et de la flore des alentours ;

- **Considérant** les potentiels effets néfastes sur les animaux d'élevage, les oiseaux et l'environnement ;

- **Considérant** les effets des nuisances sonores, visuelles et les pertes de valeurs patrimoniales sur les habitations ;

- **Considérant** qu'un parc éolien n'a pas sa place dans un Parc Naturel Régional dont sa mission principale consiste à aménager le territoire de manière à préserver et à valoriser les patrimoines naturels et culturels ainsi qu'à favoriser le développement économique et la qualité de vie ;

Emet par 7 voix contre UN AVIS DEFAVORABLE, 1 voix pour le projet éolien de la société Pays Blancois parc éolien sur les communes de Mérigny, Saint-Aigny et Concremiers et 1 abstention.

Fait et délibéré en mairie, en conseil municipal,
Les jours, mois et an susdits
Marinette BRUNET,
Le Maire

MAIRIE de SAUZELLES 36220 (Indre)

Brigitte GESNIN,
Le secrétaire de séance

MAIRIE de SAUZELLES 36220 (Indre)

Certifié exécutoire
Reçu en sous-Préfecture le 13 octobre 2026
Publié le 13 octobre 2026
Marinette BRUNET,
Le Maire

MAIRIE de SAUZELLES 36220 (Indre)

Brigitte GESNIN,
Le secrétaire de séance

MAIRIE de SAUZELLES 36220 (Indre)